

TARIF D'ABONNEMENTS

France-Touraine, le Nord et les Départements... 5 francs

5 Contimes

BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Contimes

ABONNEMENTS & ANNONCES

Abonnement de 3 mois... 15 francs

HUIT Pages 5 francs

LE SOMMEIL DE L'OGRE

C'est une plaisanterie commune et d'ailleurs peu spirituelle que celle qui consiste à lever le bras brusquement de façon à laisser croire à votre voisin que vous allez le gifler et, lorsqu'il a fait un mouvement de recul, de se contenter de se gratter le nez en souriant.

Cette farce, bien que très vieille, est fort appréciée de l'empereur Guillaume, qui vient encore de nous en donner un échantillon.

Après avoir tiré son grand sabre et menacé de ne faire qu'une bouchée de toute l'Europe, le voici qui se met à rire comme un bossu et à nous crier : « Mais à quoi diable pensez-vous et qu'allez-vous imaginer ? Mais je n'ai jamais cessé de vous aimer de tout mon cœur et je serais désolé qu'il vous tombât un cheveu de la tête. Je vous en prie, n'écoutez pas tous ces gens qui vous parlent de guerre. Qu'importe cela pour vous faire l'opinion de ces gens-là ? Vous savez bien que ces gens-là ne peuvent rien. Il n'y a que moi qui peux quelque chose. Et moi, je suis votre ami d'ouï. A moi seul appartient de prendre une décision. Voici qui doit vous rassurer pleinement. »

Je me gratte l'oreille et, comme Joan Hiroux, j'ai de la méfiance. Il est véritablement terrible de penser qu'en cette année 1906, il existe encore en Europe un homme qui, à lui seul, dispose de la paix et de la guerre; qui, selon la nuit qu'il a passée, peut, un beau matin, se trouver de sentiments bouillonnés, signer un bout de papier en étant son bonnet de nuit, et aussitôt des millions d'hommes vont se jeter les uns sur les autres et s'entretuer sans savoir pourquoi. Je serais, je l'avoue, beaucoup plus tranquille si le droit de paix et de guerre dépendait comme chez nous, de la collectivité; car ceux qui se font tuer ne le font généralement qu'à bon escient, tandis que celui qui fait tuer les autres n'y regarde pas de si près.

Je sais bien que, dans l'espèce, Guillaume est loin d'être un sot, et que, malgré les apparences, ce seigneur de girouette armée, il le regarde, avant de tourner, d'où vient le vent. Il est même présumable que c'est parce que le vent ne lui a pas paru favorable, que ses sentiments sont soudain devenus d'un tel pacifisme, que la Ligue de la paix lui a offert de le recevoir dans son sein, et qu'Hervé lui a envoyé ses félicitations. Mais quel tour homme est sujet à l'erreur, et bien qu'empereur, on est homme. Qui nous assure que demain le vent ne changera pas, on que, à tort, notre potentat ne croira pas qu'il a changé ?

C'est, dit-il, Delcassé qui l'avait agacé. Soit. Alors comment se fait-il que depuis le départ de Delcassé, son agacement ait encore continué ? Il me répondrait, sans doute, s'il daignait me répondre, que les nerfs ne s'apaisent pas comme cela instantanément, qu'il y faut le temps. J'y consens. Pourtant j'ai peine tout de même à me tranquilliser tout à fait.

Je ne sais si vous avez vu jouer, il y a quelques années, la férie du Petit Ogre, où Christian était si drôle dans le rôle de l'ogre, moins drôle que Guillaume, mais drôle tout de même. Ce diable d'ogre avait beau se tenir dans le repos, il avait une façon de flaire la chair fraîche qui faisait dire à son chambellan Baron : « Ce prince-là me dégoûte. »

Evidemment, il me serait pénible de me servir d'un pareil terme pour une majesté authentique; cependant, pour être plus réservé, mon sentiment ressemble singulièrement à celui de Baron.

Aussi, dans la crainte de ce qui peut arriver et en dépit des plus belles assurances, je ne saurais que conseiller à mes concitoyens de ne pas écouter encore la voix d'Anatole France, qui, appuyé sur sa douce épée d'académicien ennemi des larmes, nous conseille de renoncer au patriotisme, parce qu'avec le patriotisme il n'y a plus moyen de songer à faire des réformes. Ce que c'est que de nous ! Jusqu'à présent, c'est tout le contraire qu'il m'eût semblé. J'aurais cru que pour réformer les institutions de sa patrie, il était nécessaire avant tout d'avoir une patrie. Eh ! bien, je me trompais, et, d'après Anatole France, pour mieux organiser cette France, dont il porte si brillamment le nom, il n'est rien de tel que de la supprimer. Nous ne l'aurons pas plus tôt livrée à l'Allemagne, que nous pourrions enfin, à notre aise, la faire jouir de toutes les réformes imaginables. Ce que c'est que d'avoir été idiot !

Il faut croire que nous sommes des esprits bien arriérés. Arriérés n'est pas assez : c'est encroûtés qu'il faut dire. Nous ne pouvons pas nous dégager de ces préjugés séculaires qui nous font mettre au-dessus de toutes choses l'honneur et l'intérêt de notre pays. C'est peut-être stupide, mais nous sommes nés ainsi, et j'ai bien peur que nous mourrions ainsi.

Heureux nos descendants ! Instruits par d'éminents philosophes, ils se soucieront aussi peu que possible de l'endroit où ils sont nés, et seront élevés dans une sainte horreur des coups. Soumis à leur destinée, ils seront ce qu'elle voudra qu'ils soient. Cela ne vaut-il pas mieux que de romber contre son sort, quitte à recevoir des horizons qui vous feraient mal ?

En attendant ce temps fortuné, nous ne laissons pas de d'être contents de voir l'ogre entrer en sommeil. C'est pendant ce sommeil que, dans le coin, le Petit Poucet lui ravit ses bottes de sept lieues. Ne désirant pas courir le monde, nous n'avons aucune intention de lui enlever ce mode actif de locomotion. Il nous suffirait d'apprendre qu'il y a renoncé et qu'il se décide à marcher du même pas que tout le monde. C'est ce que nous saurons quand il se réveillera.

HENRY MARBY.

BULLETIN

3 Janvier. La Commission spéciale chargée d'étudier le régime d'administration publique a arrêté les termes du décret concernant les pensions et allocations aux ministres des cultes.

La question marocaine préoccupe toujours fortement l'opinion en France, en Allemagne et en Espagne. Sur l'issue de la conférence, les avis sont contradictoires.

Un incident vient de se greffer sur l'instruction qui dirige à Marrakech, M. Cavillon, dans l'affaire des voleurs internationaux.

La situation s'améliore graduellement en Russie. L'émeute y paraît vaincue.

INFORMATIONS

Un fils du Shah à l'Élysée

Paris, 3 janvier. — Le Président de la République a reçu ce matin avec le cérémonial accoutumé le prince Choua Salanah, second fils du Shah, qui était accompagné du ministre de Perse en France et de son oncle, le prince Djidjal Dohieh. Le Président de la République a retenu le prince à déjeuner.

Les antimilitaristes

Paris, 3 janvier. — La 5<sup>e</sup> Chambre correctionnelle vient de condamner à 3 mois de prison avec sursis un ouvrier, Louis Bizare, qui, le 12 décembre dernier, au lendemain du verdict des antimilitaristes, avait été arrêté à la Bourse du travail criant : « A bas l'armée ! A bas la bourgeoisie ! »

Le mariage de M. Viviani

On annonce le prochain mariage de M. René Viviani, ancien député de Paris, avec Mlle de Bouché-Lepelletier.

Au Collège de France

Un fait véritablement scandaleux vient de se produire, à propos de la succession d'une chaire vacante, au Collège de France.

Il s'agit de remplacer l'archéologue Orpet, décédé récemment. Parmi des concurrents, qui étaient assez nombreux, l'assemblée des professeurs du Collège de France a nommé en première ligne un archéologue allemand, le R. P. Scheel. En même temps, elle a nommé en seconde ligne un professeur français, M. de Holstein, et en troisième ligne un professeur allemand, M. de Holstein.

UNE INTERVIEW DE M. MORET

L'optimisme du Président du Conseil espagnol. L'accord se fera. — Cambien durera la Conférence.

Rome, 3 janvier. — Un rédacteur de la Tribuna a eu, à Madrid, une intéressante conversation avec M. Moret, président du Conseil des ministres espagnol.

M. Moret, après avoir exprimé son avis sur la rupture du modus vivendi commercial conclu avec l'Italie, a parlé de la prochaine Conférence d'Algésiras.

Il a dit que sa conviction bien ferme, malgré tous les récits des journaux, c'est qu'à la Conférence l'accord entre la France et l'Allemagne se fera sans difficulté. « Mon opinion », a-t-il ajouté, « est fondée sur des données de fait ; elle n'est pas une simple prévision. L'accord se fera et il sera sincère et durable. »

Il a ajouté qu'il est ridicule d'attribuer à Guillaume II des desseins de casse-cou. Le Kaiser est animé de sentiments pacifiques et il cherche les occasions pour le démontrer. M. Moret croit cependant que les pessimistes dans la presse allemande ont fait étalage de l'effet d'une tactique lancée.

« En tout cas », a-t-il ajouté, la Conférence d'Algésiras est destinée à supprimer pour longtemps tout danger de conflits européens. »

M. Moret pense qu'elle pourra durer six ou sept semaines. On croit avoir prévu toutes les difficultés qu'elle pourrait provoquer et y avoir pourvu, et dans ce cas de mauvais vouloir de la part des délégués du sultan du Maroc, il n'y aura rien à craindre.

En substance, M. Moret croit que tout autorise à être optimiste sur le marche et l'issue de la Conférence qui va s'ouvrir.

L'OPINION ESPAGNOLE

Autre son de cloche. — On doute de la bonne volonté de l'Angleterre et la France. — Ce que désire l'Espagne.

En revanche dans la plupart des journaux de Madrid, notamment, l'Imparcial, le Herald, le Correo, le Diario, l'Universal Correspondencia et les feuilles militaires, les commentaires sont en général pessimistes sous l'impression produite par les articles de la presse étrangère et surtout allemande, qui présentent les Espagnols de débaucher des résultats des travaux de la conférence si l'Allemagne persiste à vouloir jouer un rôle prépondérant auprès du sultan et s'oppose aux droits acquis par les traités des autres puissances.

Refletant les dispositions de la majorité de l'opinion publique, la presse espagnole se prononce pour le maintien des ententes avec la France et l'Angleterre, tout en proclamant la nécessité d'insister pour la défense non seulement des droits acquis de leur pays, mais aussi de ses aspirations au Maroc.

Dans le programme de la conférence, ce qui intéresse le plus les Espagnols, c'est l'absence de mesures pour réprimer la contrebande de guerre, mesures qui regardent les fabricants d'armes en Espagne; ensuite l'organisation de la police marocaine avec l'assignation de zones séparées aux puissances européennes pour cette organisation. L'idée d'attribuer Mogador à l'Allemagne, avec l'influence sur les marchés et les populations du littoral de l'Océan, ne plait pas du tout en Espagne.

EN AFRIQUE

Encore les notes tondanaises. — Un démenti. L'Espagne et la factorerie de Mellilla.

L'Agence Haras publie le télégramme suivant : Tunis, 3 janvier. — Suivant un journal local, des individus de nationalité allemande se livreraient en Tunisie à certaines sortes de propagande et d'espionnage. Nous sommes autorisés à déclarer que ces assertions sont dénuées de tout fondement.

D'autre part, l'Agence Haras a publié également la dépêche que voici : Madrid, 3 janvier. — Et Globe, organe ministériel, dit que le gouvernement connaît ardemment la question de la factorerie établie près de Mellilla par des commerçants français, et que le duc d'Almodovar, ministre des Affaires étrangères, s'en est entretenu hier avec M. Cambon, ambassadeur de France.

Et Globe ajoute que le gouvernement suit une ligne de conduite prudente et circonscrite et agit d'instinct plus patriotique que d'intérêt. Il a été dit que le coup de canon est allé dirigé contre le prétendant marocain.

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Paris, 3 janvier. — Ce matin, à dix heures, salle de la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, a eu lieu l'assemblée générale du syndicat de l'enseignement libre supérieur et secondaire sous la présidence de M. A. de Lapparent, membre de l'Institut, président.

Le compte-rendu annuel a démontré la prospérité de cet organe qui n'a pas affecté moins de 700 placements de professeurs, surveillants, précepteurs et dont les services sont également précieux pour les chefs d'établissements d'enseignement libre, pour les familles et pour les membres du corps enseignant.

L'organisation de divers services de mutualité et de retraite, comités, bourses, etc., ont été étudiés et l'assemblée a décidé de poursuivre l'œuvre de l'enseignement libre par un jugement de la première chambre correctionnelle.



— Le spectacle d'Académie, les belles ne lui faisaient pas plus pour que m'importe, si j'avais pas le fumer de M. Hervé qui peut lui faire peur !

ministres français avait des doutes sérieux sur les intentions de l'Allemagne. Le ministre a ajouté : « Qu'est-ce que l'Allemagne essaie à gagner dans une telle guerre ? »

Les cercles politiques, à Berlin, ont s'intéressé vivement à la conférence marocaine. La presse allemande fait preuve de discrétion dans ses commentaires, conformément, sans doute, à un accord qui ordonne de ne pas envenimer les esprits au moment où le diplomate allemand va lancer son Livre Blanc.

Ce document doit paraître le 10 janvier. C'est M. de Holstein, chef du département politique du ministère des Affaires étrangères, qui en surveille la rédaction. M. de Holstein est l'un des fonctionnaires allemands les plus expérimentés.

LA SÉPARATION

Les pensions et allocations. — La rédaction du décret.

Paris, 3 janvier. — La Commission extra-parlementaire chargée d'étudier le régime d'administration publique en vue de l'application de la loi de séparation, s'est réunie aujourd'hui au ministère de l'Instruction publique.

Elle s'est occupée de la question des pensions et allocations qui doit faire l'objet d'un prochain décret. Vingt-et-un membres de la Commission étaient présents.

La Commission a prolongé sa séance jusqu'à sept heures et demie. Elle a arrêté les termes du décret qui contient plus de trente articles.

La rédaction de ces articles ayant donné lieu à de nombreuses modifications, surtout sur les points de détail, introduites au cours de la délibération des commissaires, il faudra un travail matériel de quarante-huit heures pour le mettre complètement au pied.

Le décret ne pourra donc être envoyé au Conseil d'Etat que vendredi ou samedi. On pense que le décret sera sanctionné par le Conseil d'Etat au cours de la semaine suivante et qu'il ne sera publié au Journal officiel qu'entre les 15 et 20 janvier.

La Commission s'est occupée de la situation des prêtres qui, ayant reçu de l'Etat l'indemnité concordataire pendant le temps imparti par la loi nouvelle pour avoir droit à une pension, ne recevraient pas, pour une cause quelconque, cette indemnité au moment de la promulgation de la loi de séparation.

On sait que le cas de ces ecclésiastiques avait donné lieu à la Chambre et au Sénat à une vive discussion et que le gouvernement appelé à donner son avis avait fait une réponse imprévue et plutôt défavorable.

La Commission s'est prononcée pour l'affirmative. Un des articles du Règlement élaboré par elle, porte que la pension ou l'allocation sera due aux prêtres en question. Ils auront seulement à produire les justifications nécessaires.

Une allocution du Cardinal Richard

Paris, 3 janvier. — Le cardinal Richard a reçu hier après-midi, à l'archevêché, le clergé du diocèse de Paris.

L'abbé Desors, curé de Saint-Vincent-de-Paul, a pris la parole au nom de ses confrères pour offrir à l'archevêque les vœux de son clergé. Au sujet de la Séparation, l'abbé Desors a dit :

« Nous souffrons, à l'heure présente, dans notre cœur de prêtres comme dans notre cœur de Français, parce que, comme le dit un homme d'Etat dans les derniers débats du Parlement, « si l'Eglise n'a pas besoin de la France, la France a besoin de l'Eglise. »

On fait miroiter à nos yeux les espérances de la liberté; nous savons de qui elle nous vient, nous n'en avons pas confiance. Quand des évêques des Etats-Unis écrivaient, l'an dernier, au cardinal pour lui exprimer leurs condoléances dans la persécution, ils voyaient bien qu'on ne se préparait pas à nous donner la liberté comme en Amérique; au contraire, ils nous donnaient des félicitations sur nos condamnations.

Dans sa réponse à cette allocution, le cardinal Richard a, lui aussi, fait allusion à « la gravité des circonstances présentes » :

« Nous sommes en présence d'une situation extrêmement grave. Je suis cependant porté à croire que Notre-Seigneur nous amènera à une liberté plus grande. Il est possible, sans doute, que nous ayons à subir un temps de persécution, d'épreuve; nous nous souviendrons alors de la vaillance de nos devanciers et nous aurons confiance dans le secours du ciel. »

L'Attitude du Pape

Le Pape est plus que jamais impénétrable : c'est ce qu'on a déclaré plusieurs personnages revenus de Rome. Tout ce qu'on dit dans les journaux, les nouvelles fantaisistes qui circulent, tout cela ne doit être accepté que sous réserve; il est donc difficile, — tant que Pie X n'aura pas parlé, — de connaître la vérité sur l'état réel des choses.

Ceci dit, voici, d'après le Figaro, quelques renseignements intéressants :

Malgré l'hostilité d'une notable fraction du Sacré Collège, l'assemblée générale des évêques de France a été décidée en principe. C'est un cardinal français qui l'a affirmé à un homme politique. Il n'a d'ailleurs pas, par cette divulgation, violé le secret du Saint-Office, car il n'est pas certain que les évêques aient été appelés à délibérer sur le programme de la réunion épiscopale. C'est le Saint-Père lui-même qui, de sa souveraine autorité, a tranché la question de principe.

L'assemblée des évêques n'aura pas à trancher la question d'acceptation ou de résistance à la loi. C'est encore le Souverain Pontife lui-même qui fixera l'attitude à prendre. Il donnera ses instructions avant la tenue de l'assemblée. Cette dernière n'aura donc qu'à élaborer une sorte de projet de règlement canonique de l'exercice du culte.

LA SÉPARATION

Les pensions et allocations. — La rédaction du décret.

Paris, 3 janvier. — La Commission extra-parlementaire chargée d'étudier le régime d'administration publique en vue de l'application de la loi de séparation, s'est réunie aujourd'hui au ministère de l'Instruction publique.

Elle s'est occupée de la question des pensions et allocations qui doit faire l'objet d'un prochain décret. Vingt-et-un membres de la Commission étaient présents.

La Commission a prolongé sa séance jusqu'à sept heures et demie. Elle a arrêté les termes du décret qui contient plus de trente articles.

La rédaction de ces articles ayant donné lieu à de nombreuses modifications, surtout sur les points de détail, introduites au cours de la délibération des commissaires, il faudra un travail matériel de quarante-huit heures pour le mettre complètement au pied.

Le décret ne pourra donc être envoyé au Conseil d'Etat que vendredi ou samedi. On pense que le décret sera sanctionné par le Conseil d'Etat au cours de la semaine suivante et qu'il ne sera publié au Journal officiel qu'entre les 15 et 20 janvier.

La Commission s'est occupée de la situation des prêtres qui, ayant reçu de l'Etat l'indemnité concordataire pendant le temps imparti par la loi nouvelle pour avoir droit à une pension, ne recevraient pas, pour une cause quelconque, cette indemnité au moment de la promulgation de la loi de séparation.

On sait que le cas de ces ecclésiastiques avait donné lieu à la Chambre et au Sénat à une vive discussion et que le gouvernement appelé à donner son avis avait fait une réponse imprévue et plutôt défavorable.

La Commission s'est prononcée pour l'affirmative. Un des articles du Règlement élaboré par elle, porte que la pension ou l'allocation sera due aux prêtres en question. Ils auront seulement à produire les justifications nécessaires.

Une allocution du Cardinal Richard

Paris, 3 janvier. — Le cardinal Richard a reçu hier après-midi, à l'archevêché, le clergé du diocèse de Paris.

L'abbé Desors, curé de Saint-Vincent-de-Paul, a pris la parole au nom de ses confrères pour offrir à l'archevêque les vœux de son clergé. Au sujet de la Séparation, l'abbé Desors a dit :

« Nous souffrons, à l'heure présente, dans notre cœur de prêtres comme dans notre cœur de Français, parce que, comme le dit un homme d'Etat dans les derniers débats du Parlement, « si l'Eglise n'a pas besoin de la France, la France a besoin de l'Eglise. »

On fait miroiter à nos yeux les espérances de la liberté; nous savons de qui elle nous vient, nous n'en avons pas confiance. Quand des évêques des Etats-Unis écrivaient, l'an dernier, au cardinal pour lui exprimer leurs condoléances dans la persécution, ils voyaient bien qu'on ne se préparait pas à nous donner la liberté comme en Amérique; au contraire, ils nous donnaient des félicitations sur nos condamnations.

Dans sa réponse à cette allocution, le cardinal Richard a, lui aussi, fait allusion à « la gravité des circonstances présentes » :

« Nous sommes en présence d'une situation extrêmement grave. Je suis cependant porté à croire que Notre-Seigneur nous amènera à une liberté plus grande. Il est possible, sans doute, que nous ayons à subir un temps de persécution, d'épreuve; nous nous souviendrons alors de la vaillance de nos devanciers et nous aurons confiance dans le secours du ciel. »

L'Attitude du Pape

Le Pape est plus que jamais impénétrable : c'est ce qu'on a déclaré plusieurs personnages revenus de Rome. Tout ce qu'on dit dans les journaux, les nouvelles fantaisistes qui circulent, tout cela ne doit être accepté que sous réserve; il est donc difficile, — tant que Pie X n'aura pas parlé, — de connaître la vérité sur l'état réel des choses.

Ceci dit, voici, d'après le Figaro, quelques renseignements intéressants :

Malgré l'hostilité d'une notable fraction du Sacré Collège, l'assemblée générale des évêques de France a été décidée en principe. C'est un cardinal français qui l'a affirmé à un homme politique. Il n'a d'ailleurs pas, par cette divulgation, violé le secret du Saint-Office, car il n'est pas certain que les évêques aient été appelés à délibérer sur le programme de la réunion épiscopale. C'est le Saint-Père lui-même qui, de sa souveraine autorité, a tranché la question de principe.

L'assemblée des évêques n'aura pas à trancher la question d'acceptation ou de résistance à la loi. C'est encore le Souverain Pontife lui-même qui fixera l'attitude à prendre. Il donnera ses instructions avant la tenue de l'assemblée. Cette dernière n'aura donc qu'à élaborer une sorte de projet de règlement canonique de l'exercice du culte.

Sans doute, on se rappelle qu'il y a eu, à propos de la loi de séparation, une certaine agitation dans le monde du Vatican qui se traduit en effet, que, pour la première fois, Rome désignera directement les candidats, il n'est pas douteux que, pour l'avenir, elle instituera un système plus canonique, l'assemblée épiscopale. Tout dépend du règlement d'administration publique. Le Pape ne parlera pas avant que ce règlement ait été promulgué, et les évêques ne seront pas convoqués avant que le Pape ait parlé.

Il est à remarquer que l'assemblée épiscopale, ses conseillers n'obéissent pas tous la même dévotion. C'est ainsi qu'on croit savoir que la sacre congrégation des Affaires ecclésiastiques s'est prononcée pour l'acceptation de la loi. Ce seraient — chose curieuse — les cardinaux Rampolla et Ferrata qui auraient été les apôtres les plus ardents de cette politique. Par contre, Mgr Gaspari, ancien professeur de la sacre Congrégation, fait une campagne non dissimulée pour l'essai loyal de la loi. Son crédit est très grand auprès de Pie X. C'est lui qui a préparé et présenté les résumés des principaux rapports envoyés à Rome par les évêques, les hommes politiques et les notables laïques de France.

Malgré l'hostilité de la majorité de la Curie romaine, on a pu constater dans le monde du Vatican que les instructions du Saint-Père seront conformes à ce que Pie X a porté à cette opinion, c'est le vif intérêt que Pie X éprouve à toutes les nouvelles qui lui arrivent au sujet de l'élaboration du règlement d'administration publique.

Notre confrère dit savoir en outre que les propositions de la conférence des cardinaux à Paris sont arrivées au Vatican où l'on en a fait faire quelques copies à distribuer aux membres de la congrégation des affaires ecclésiastiques extra-parlementaires, qui doivent s'occuper des choses de France.

Les travaux de la conférence seront basés sur la déclaration de cardinal Richard, disant que les évêques doivent se borner à faire le tableau de la situation pour éclairer le Saint-Siège.

Un Vatican, on espérait quelque chose de plus. Le Pape est pressé de se prononcer sur toute la responsabilité des décisions à prendre. Dans ces conditions, il devra encore étudier et méditer et les impatiences devront se résigner à attendre quelque peu le mot d'ordre définitif de Rome.

Un discours de Mgr Latty

Châlons-sur-Marne, 3 janvier. — Mgr Latty, évêque de Châlons-sur-Marne, vient de prononcer, dans son église cathédrale, un discours, dont nous détachons les passages suivants :

« Avec les dévotions usées, le chapeau tout noir est resté... »

ABONNEMENTS & ANNONCES

Tous les hommes sont frères, et il importe de vivre fraternellement avec eux, dans la justice et la liberté.

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

L'évêque de Châlons apprécie ensuite en quelques mots l'acte presque incroyable par lequel on prétend dépouiller et abaisser l'Eglise de France.

« Mais il ne veut pas pousser plus loin, car c'est encore l'heure du silence, du recueillement et de la réflexion. »

« Quel qu'il arrive, ajoute Mgr Latty, l'Eglise sera toujours là, comptant beaucoup sur vous; veuillez donc penser cette parole. »

Le sort qu'on nous a fait n'est pas bon; vous devez tous travailler à le faire cesser. Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux. Et voilà qu'aujourd'hui nous sommes qu'un peuple la guerre contre nous, une guerre injuste et qui paraît à nous sacrifier. »

« Et qui sait si l'on ne voudra pas des temps plus heureux